



Municipalité Régionale de Comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tenue le 16 décembre 2015, un règlement portant le numéro 149-2015 « prévoyant les modalités de de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau au niveau de la prévention des risques incendie élevés et très élevés pour l'année 2016 et les années suivantes ainsi que leur paiement par les municipalités membres » a été adopté.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le bureau de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

DONNÉ à Papineauville ce 22^e jour de décembre deux mille quinze.



Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale